

COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 09 AVRIL 2018, à 20 heures.

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de HUISMES, sous la présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER.

Présents : Pascal BELERY, Elisabeth BENOIST, Agnès BOREL, Céline BRULIN, Philippe COIQUIL, Romuald COLIN, Nathalie DESBRUERES, Bertrand DEYRIES, Florence GRANDIN, Jean-Michel GUERTIN, Lionel HEGRON, Sarah LAMOUR, François MARIN, Denis MOUTARDIER et Marc SAUTEREAU.

Représentés : Daniel HANNEQUART donne procuration à Bertrand DEYRIES,
Monique RAVAUX donne procuration à Denis MOUTARDIER,
Isabelle WIBAUT donne procuration à Elisabeth BENOIST.

Absente : Claudine BOUCHER.

Secrétaire de séance : Céline BRULIN.

Le quorum étant respecté, Monsieur Denis MOUTARDIER ouvre la séance.

Aucune remarque n'est apportée par les conseillers municipaux sur le contenu du compte-rendu de la dernière séance du 12 février 2018. Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée des décisions prises dans le cadre de ses délégations en matière d'urbanisme (autorisations des droits des sols et du droit de préemption urbain exercé sur la commune).

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

1. FINANCES COMMUNALES.

▪ Approbation du compte de gestion et du compte administratif de l'année 2017

Affectation des résultats 2017

N° 2018-02-010 (approbation du compte de gestion 2017), N° 2018-02-011 (approbation du compte administratif 2017) et N° 2018-02-012 (affectation des résultats 2017)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif de l'année 2017 (budget général) qui se traduit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses	=	928 865,81 €	
Recettes	=	1 064 946,12 €	
Résultat (excédent)	=	+ 136 080,31 €	
Résultat antérieurs reporté	=	+ 258 965,00 €	
Résultat à affecter	=	+ 395 045,31 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT :

			<u>Restes à réaliser</u>
Dépenses	=	211 437,33 €	480 646,65 €
Recettes	=	304 973,64 €	315 264,47 €
Résultat de l'exercice	=	+ 93 536,31 €	- 165 382,18 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion de l'année 2017.

Monsieur GUERTIN est élu Président de séance pendant le vote du compte administratif en l'absence de Monsieur le Maire qui ne doit pas prendre part au vote.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif de l'année 2017. Il décide d'affecter les résultats ainsi :

Compte 1068 : affectation du résultat	=	71 845,87 €
Compte 001 : reprise de l'excédent d'investissement reporté	=	93 536,31 €
Compte 002 : excédent de fonctionnement reporté	=	323 199,44 €

Madame Agnès BOREL arrive à 20 heures 30 minutes après les votes relatifs aux délibérations n° 2018-02-010, 2018-02-011 et 2018-02-012.

▪ Examen et vote du budget unique de l'année 2018 (2018-02-013).

. Monsieur le Maire présente à l'assemblée ce budget qui se résume ainsi :

- la section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 1 334 536,44 euros dont un autofinancement est prélevé à hauteur de 334 000,00 euros.

- la section d'investissement s'élève à un montant de 974 875,05 euros. Cette section enregistre trois importants projets à savoir :

. installation d'une chaufferie bois avec un réseau de chaleur pour alimenter 6 bâtiments publics communaux pour un coût estimé à 450 027,64 euros TTC,

. aménagement des entrées de bourg de l'agglomération (rue de la Tourette et une provision pour le projet de la route de Chinon) pour un coût estimé à 290 710,80 euros TTC,

. restauration de l'église Saint-Maurice (travaux de première urgence et investigations complémentaires – phase n° 1) pour 78 359,00 euros TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le budget unique de l'année 2018.

▪ Vote des taux d'imposition locale pour l'année 2018 (2018-02-014) :

Considérant le produit attendu des taxes pour l'année 2018 dans le cadre du budget unique, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2018, à savoir :

- Taxe d'habitation = 10,02 %,
- Taxe foncière en bâti = 16,44 %,
- Taxe foncière non bâti = 20,84 %.

▪ Demande de subvention pour le financement de la classe « découverte » de l'école primaire (2018-02-015).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'engagement pris lors du conseil municipal du 09 octobre 2017. L'école primaire organise en avril 2018 une classe « découverte » à Piriac en Loire Atlantique pour les classes de CM 1 et CM 2. La commune avait été sollicitée pour apporter un financement complémentaire. La décision avait été prise de verser une subvention exceptionnelle de 2 500,00 euros et de l'inscrire au budget 2018.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser cette subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500 euros à l'U.S.E.P. de l'école primaire pour l'année 2018.

2. INTERCOMMUNALITE.

▪ Approbation d'une nouvelle convention relative à la fourrière communautaire au sein de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil communautaire n'a pas encore validé cette nouvelle convention à ce jour. Il demande à reporter ce vote à une prochaine réunion de conseil municipal.

- Révision des frais de capture des animaux errants – tarifs municipaux (2018-02-016).

Considérant que la communauté de communes met à la disposition des communes membres une fourrière communautaire pour recevoir les animaux errants du territoire, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'augmenter le tarif relatif aux frais de capture des animaux errants et de transport de ces derniers à la fourrière communautaire, tarif actuellement fixé à la somme de 10 euros. Il estime que ce tarif n'est plus du tout actualisé par rapport au temps passé par le personnel communal administratif et technique à cette tâche.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la redevance des frais de capture des animaux errants et de transport à la fourrière communautaire qui est fixée à la somme forfaitaire de 50,00 euros par animal errant et ce à compter du 1^{er} mai 2018. Le produit de la recette est inscrit à l'article 70688 du budget unique de l'année.

- Communication du rapport d'activité de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire pour l'année 2016.

Le conseil municipal est invité à consulter en mairie ce rapport annuel.

3. TRAVAUX.

- Suivi de la mise en place d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur (2018-02-017).

Dans le cadre de l'attribution des marchés publics aux entreprises en décembre dernier, Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'approuver l'avenant n° 1 en plus au marché du lot n° 2 (VRD-gros œuvre) attribué à l'entreprise BEUN. Cet avenant relatif aux travaux complémentaires de voirie non prévus initialement, s'élève à la somme de 17 967,89 euros H.T. soit un marché public d'un montant total de 121 266,53 euros H.T.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cet avenant n° 1 en plus au marché de l'entreprise BEUN et autorise Monsieur le Maire à le signer.

- Suivi du projet de restauration de l'église Saint-Maurice – phase 1 - investigations complémentaires et travaux de première urgence (2018-02-018).

Dans le cadre de l'attribution des marchés publics aux entreprises en décembre dernier, Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'approuver l'avenant n° 1 en plus au marché du lot n° 1 (maçonnerie/pierre de taille/travaux annexes) attribué à l'entreprise JAILLAIS. L'avenant relatif à des travaux complémentaires non prévus initialement pour la restauration de la corniche face sud, s'élève à la somme de 3 778,93 euros H.T. soit un marché public d'un montant total de 16 270,58 euros H.T.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cet avenant n° 1 en plus au marché de l'entreprise JAILLAIS et autorise Monsieur le Maire à le signer.

- Suivi du projet d'aménagement des entrées de bourg de l'agglomération (rue de la Tourette).

L'entreprise missionnée par le S.I.E.I.L. d'indre-et-Loire procède actuellement à la dissimulation du réseau de distribution publique d'énergie électrique, du réseau aérien d'éclairage public et du réseau de télécommunication.

Une déviation a été mise en place afin de ne pas trop perturber la circulation et l'activité des commerces du centre bourg. La durée des travaux est estimée à 9 semaines.

4. AFFAIRES GENERALES.

- Fermeture d'une classe à l'école primaire.

Par courrier du 26 mars dernier, le Directeur Académique des Services de l'Education nationale d'Indre-et-Loire informe la commune de sa décision de fermeture d'un poste de classe élémentaire à l'école primaire pour la rentrée 2018.

5. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- Demande de subvention dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police de l'année 2018.

Le conseil municipal est informé du dépôt d'une demande d'aide financière au titre du projet de sécurisation de l'accès des piétons par la création d'une liaison douce entre la salle multi-activités et les écoles ainsi que le centre-bourg.

- Projet d'une épicerie associative à Huismes.

Le conseil municipal souhaite ardemment la réouverture d'une épicerie sur la commune en complément des commerces déjà existants. N'ayant pas vocation à gérer un commerce, la municipalité envisage qu'un collectif d'habitants soit prêt à s'y investir. Une réunion d'information est organisée le 23 avril prochain à 18 heures 30 au foyer rural. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

- Rapport des commissions.

Le conseil municipal entend les actions menées par chaque adjoint et conseiller délégué au sein de chaque commission.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 50.

Date de la publication : 11 avril 2018.
Certifié exact,

La secrétaire de séance,



Céline BRULIN.

Le Maire,



Denis MOUTARDIER.

Récapitulatif des délibérations prises au cours de cette séance

N° délibération	Titre
2018-02-010	Approbation du compte de gestion de l'année 2017
2018-02-011	Approbation du compte administratif de l'année 2017
2018-02-012	Affectation définitive des résultats de l'année 2017
2018-02-013	Vote du budget unique 2018
2018-02-014	Vote des taux d'imposition locale 2018 - maintien des taux 2017
2018-02-015	Subvention exceptionnelle 2018 classe découverte école primaire
2018-02-016	Tarifs municipaux 2018 – révision des frais de capture et transports des animaux errants
2018-02-017	Chaufferie bois – marché public – avenant 1 au lot 2 entreprise BEUN
2018-02-018	Restauration église – marché public – avenant 1 au lot 1 entreprise JAILLAIS

Signature des membres présents

Présents	Signatures	Présents	Signatures
BELERY Pascal		BENOIST Elisabeth	
BOREL Agnès		BOUCHER Claudine	absente
BRULIN Céline		COIQUIL Philippe	
COLIN Romuald		DESBRUERES Nathalie	
DEYRIES Bertrand		GRANDIN Florence	
GUERTIN Jean-Michel		HANNEQUART Daniel	<i>a donné procuration à Bertrand DEYRIES</i>
HEGRON Lionel		LAMOUR Sarah	
MARIN François		MOUTARDIER Denis	
RAVAUX Monique	<i>a donné procuration à Denis MOUTARDIER</i>	SAUTEREAU Marc	
WIBAUT Isabelle	<i>a donné procuration à Elisabeth BENOIST</i>		